

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

### SEANCE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 23 mars 2026

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 15**

**Nombre de conseillers votants : 15**

Etaient présents : Mr. HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr. LEVACHER Philippe, Adjoints ;  
Mme CHEDRU Kristell, Mr. DURIEZ René, Mme GALLIENNE Véronique, Mr. GODEFROY Marc,  
Mme VEZIER Lorna, Mr. OULAL Abdelkader, Mme DUHO Christelle, Mr. CHEVALIER Romain,  
Mme GOURIOU Laura, Mr. LETERME Christophe, Mr. JOIGNANT Benjamin

Secrétaire de séance : Mme CHEDRU Kristell

### ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ECOLE DE MUSIQUE DE ROMILLY SUR ANDELLE/PITRES/PONT SAINT PIERRE (S.I.E.M.)

En application des articles L.2121-33 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Ecole de Musique de Romilly sur Andelle/Pitres/Pont Saint Pierre (S.I.E.M.), il doit être procédé à l'élection de cinq délégués titulaires qui siégeront au Comité Syndical et de deux suppléants ayant voix délibérative en cas d'empêchement de ceux-ci.

Le conseil municipal doit désigner à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, sept membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Les candidats aux postes de titulaires sont :

Madame Kristell CHEDRU, Monsieur Philippe LEVACHER, Mesdames Lorna VEZIER, Christelle DUHO, Monsieur Romain CHEVALIER

Les candidates aux postes de suppléants sont :

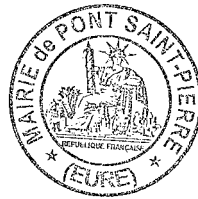
Mesdames Laura GOURIOU et Valérie LAVIGNE COURTEUX

**Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :**

**Madame Kristell CHEDRU, Monsieur Philippe LEVACHER, Mesdames Lorna VEZIER, Christelle DUHO, Monsieur Romain CHEVALIER, délégués titulaires.**

**Mesdames Laura GOURIOU et Valérie LAVIGNE COURTEUX, déléguées suppléantes.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX**



93B30032026